

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 24 octobre 2013

Approuvé au Conseil d'administration du
5 décembre 2013

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 24 octobre 2013 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent puis procuration à Yves DENECHERE
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Excusé
Camille BAULANT	Présente
Matthieu BILLIARD	Procuration à Matthieu BILLIARD
Christophe BOUJON	Procuration à Dominique JONCHERAY
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florian CORDIER (Suppléant : Yoann GOARIN)	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Excusée
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Excusée
Alain FOURCADE	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Procuration à Thomas GOSSYE
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présente puis procuration à Camille BAULANT
Alain MOREL	Présent
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Procuration à Christian ROBLEDO
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Présent
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Procuration à Florian CORDIER

25 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 19 membres présents, 6 procurations)

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD

Olivier DUVAL

Daniel SCHAUB

Catherine BERNARD

Michèle FAVREAU

Didier BOISSON

Didier LE GALL

Jean-Luc CLEDY

Nathalie CLOT

Jean-Luc COURTHAUDON

Isabelle RICHARD

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Prospective et Moyens.....	3
1.1. Projet de CUE	3
1.2. Etat d'avancement du CPER 2015-2020.....	6
1.3. DBM n° 3.....	7
1.4. Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI) et compléments de rémunération 2013-2014	7
1.5. Primes pour charges administratives 2014	8
1.6. Primes BIATSS	8
1.7. Référentiel des équivalences horaires 2014	8
1.8. Formation continue : bilan et perspectives 2014	8
1.9. Demande de subventions : Vox campus, Institut Confucius, ASUA, Bibliothèque anglophone	9
1.10. Harmonisation des prélèvements des frais de gestion sur contrat de Recherche	10
1.11. Frais de missions.....	10
1.12. Charte Egalité Homme-Femme	10
2. Enseignements et vie étudiante.....	11
2.1. Expérimentation portant sur les modalités d'accès aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique : Projet Plurisanté	11
2.2. Convention relative à la Licence Ingénierie des services, parcours théâtre	11
3. Procès-verbal du CA du 27 septembre 2013	12
4. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	12
5. Questions diverses	12

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

1. Prospective et Moyens

1.1. Projet de CUE

M. SAINT-ANDRÉ présente le projet de CUE. Il rappelle le mécanisme de regroupement d'établissements d'ESR dans le cadre d'une Communauté d'Universités et Etablissements (CUE) :

Certaines missions de coordination sont obligatoirement de la compétence de la CUE :

- Coordination des stratégies de formation, de recherche, de transfert, de vie et de promotion sociale des étudiants
- Coordination du numérique (VP)
- Coordination et suivi du contrat de site

Pour le reste, des missions de pilotage peuvent être transférées sur décision des établissements membres. M. SAINT-ANDRÉ présente les missions qui pourraient être transférées en cas d'accord des partenaires :

- Pilotage de la carte des formations, ESPE...?
- Délivrance du doctorat
- Pilotage et suivi des activités des grands pôles de recherche
- Pilotage et suivi d'un futur programme de recherche avancé d'un PIA interrégional
- Coordination des stratégies internationales des membres ?
- Aide au montage de projets européens et internationaux
- Promotion des actions collectives des établissements ?
- Référencement, signature commune à la CUE
- Archivage (électronique) commun des travaux...

Il rappelle le calendrier contraint de la mise en place de la CUE. Les statuts sont à envoyer au MESR avant le 21 juillet 2014. Par conséquent, ils doivent être arrêtés au plus tard fin mai 2014 afin qu'ils soient adoptés par les conseils de chaque établissement membre (ou associé) avant passage au CA de l'ex-PRES L'UNAM devenu CUE L'UNAM en juillet.

Les instances (CA, Conseil Académique, Conseil des membres) doivent être en place avant le 21 juillet 2015.

La structuration de la CUE doit être réfléchiée en lien avec la parution du prochain appel à projets Programme des Investissements d'Avenir (PIA 2). Cet appel à projets comprend une partie « Développer des Ecosystèmes d'Excellence » composée de deux actions. La première concerne les équipements d'excellence dont le dépôt des dossiers est prévu pour l'été 2015 et la deuxième concerne les initiatives d'excellence (IDEX) pour créer de nouveaux campus universitaires d'excellence. Cet appel à projets devrait être publié début 2014 pour un dépôt des dossiers fin d'année civile 2014 et une sélection pour l'été 2015. Les critères de sélection sont l'excellence et l'innovation en recherche et en formation, l'ambition en matière de réalisations, d'actions menées, de partenariats, dont l'industrie et l'ambition en termes de structuration et de gouvernance. Les projets ne pourront être portés que par des groupements d'établissements visant à constituer entre eux un établissement pérenne à compétence forte et étendue sous les formes prévues par la loi du 22 juillet. Les projets d'IDEX devront être en cohérence avec les choix effectués pour créer les regroupements.

M. SAINT-ANDRÉ présente l'état d'avancement de la réflexion autour du dépôt ou non d'une réponse à cet appel à projets. L'enjeu n'est pas majeur en terme financier mais l'est en termes d'image et d'effet levier pour obtenir d'autres financements. Une réponse interrégionale semble la plus adaptée d'un point de vue scientifique. De plus, le portage par deux CUE d'un IDEX interrégional serait plus difficile à défendre au regard des exigences de l'appel à projets en matière de gouvernance.

Cela étant dit, la question de la constitution d'une CUE interrégionale qui déposerait un IDEX interrégional ou de la création de deux CUE régionales qui porteraient un IDEX interrégional reste posée. Il s'agit de déterminer au préalable si une CUE interrégionale de type fédéral avec une vraie dévolution et une organisation pertinente est envisageable.

M. SAINT-ANDRÉ précise que six responsables d'établissements sur sept et la majorité des directeurs d'école souhaitent aller au bout de la réflexion d'une CUE interrégionale. Les Régions sont également favorables à la poursuite de la réflexion. La décision devra être prise aux bureaux des deux PRES le 16 novembre 2013.

M. OTON demande si un vote du conseil d'administration relatif à la position de l'Université d'Angers sur une CUE régionale ou interrégionale est possible.

M. SAINT-ANDRÉ est favorable à une prise de position du CA sur ce sujet.

M. CHRISTOFOL estime que la mise en place d'une CUE interrégionale éloignera les décideurs du terrain. Il se demande si l'université en sera plus forte. Avec l'appel à projets IDEX, l'Etat propose des financements sous réserve que les universités se regroupent. Cette course aux financements et la pénurie dans laquelle l'université se trouve use ses équipes administratives, pédagogiques, de recherche. Cela se traduit concrètement sur le budget 2014 par des baisses de la maintenance et de l'investissement. Cela se traduit au niveau des personnels par des burn-out.

M. CORDIER constate que la position du président sur la dimension de la future CUE a évolué. Il demande s'il est vraiment intéressant de se regrouper pour 10 à 20 millions d'euros. D'autant plus qu'il ne s'agit pas juste d'un regroupement pour un projet, des transferts de compétences seront également à définir. De plus, les rapports de force seront différents.

M. SAINT-ANDRÉ estime que la question est de savoir comment le site universitaire d'Angers continue à se développer dans un contexte soit régional soit interrégional. Les questions, quelle que soit la CUE, sont les mêmes : l'Université d'Angers doit développer sa stratégie pour affirmer sa place dans le territoire. Il estime que cette question se pose de manière plus contraignante dans un paysage régional plutôt qu'interrégional. Il reconnaît que sa réflexion par rapport à la taille de la CUE a évolué ces derniers mois. Il considère qu'une construction interrégionale avec un niveau de subsidiarité élevé serait plus pertinente pour l'Université d'Angers. Elle lui permettrait davantage de trouver sa place dans une CUE interrégionale pour développer sa stratégie au service des étudiants et au service du territoire. Il explique que, quelle que soit la taille de la CUE, le niveau de dévolution risque d'être assez proche mais la gouvernance sera différente et pourrait donner une place plus importante aux métropoles. M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'essentiel du budget d'une université n'est pas dans le contrat d'établissement. Quoi qu'en dise le ministère, les universités continueront à négocier leur budget au ministère.

M. SCHAUB exprime ses craintes. Il s'interroge sur la gouvernance de la CUE et la lourdeur du processus démocratique dans cette gouvernance. Il se demande si un consensus à sept est possible.

M. SAINT-ANDRÉ insiste également sur l'importance d'une réflexion sur la gouvernance. Aujourd'hui, personne ne peut dire si la CUE sera interrégionale. L'objet du groupe de travail est d'aller jusqu'au bout de la réflexion sur la faisabilité d'une telle CUE.

M. DENECHERE estime qu'il est important de se demander si l'université est prête à s'engager dans une structure interrégionale qui ne soit pas uniquement subordonnée au projet d'IDEX. Il rappelle que le projet de départ était une CUE régionale et que c'est bien l'appel à projets IDEX qui a conduit à un changement de réflexion. L'université s'engage dans des décisions et un processus contraints alors que le projet devrait se construire à partir d'une ambition et d'une volonté. Il exprime ses craintes par rapport à la mise en place de la CUE. Il explique que lors des 20 ans de la MSH Ange Guérin, le président de Nantes a tenu un discours inquiétant. Il a dit : « A 10 ans mon ambition est de faire de l'Université de Nantes la première université pluridisciplinaire en région. ». Avec un tel discours et le poids de Rennes 1 et Rennes 2, la construction de la CUE risque d'être compliquée.

M. SAINT-ANDRÉ considère que l'appel à projets IDEX a été le facteur déclenchant de la prise de conscience qu'une CUE interrégionale était possible. Dans 20 ans, la Région Pays de la Loire et la Région Bretagne risquent de devenir une seule Région du Grand Ouest. Qu'un tel processus soit engagé par les universitaires est une démarche respectable.

M. DENECHERE rappelle que cette CUE interrégionale sera la seule en France sous ce format. Au niveau européen, aucune région ne compte sept universités sur un si petit territoire. Il s'interroge sur l'identité de ces sept universités les unes à côté des autres dans une CUE dont on ne connaît ni le nom ni la visibilité. Il se demande également comment cet ensemble fonctionnera au jour le jour.

M. SAINT-ANDRÉ explique que la notion de fédéralisme est peu concrète en France mais qu'au niveau international plusieurs structures fédérales existent et sont efficaces. Par ailleurs, la réflexion sur le nom de cette CUE débute mais l'idée est de signer les publications par exemple par le titre « Université du

Grand Ouest à Angers ». L'organisation de cette CUE fédérale est à inventer.

M. DENECHERE estime que le risque est qu'à terme, des compétences soient données à certains et pas à d'autres et que dans 20 ans, certaines parmi les sept universités ne proposent plus de formations de niveau doctorat ou master.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'expérience croissante des UMR multi-sites démontre l'effet positif sur la qualité de la Recherche de cette structuration. Il souligne que l'enjeu n'est pas la création d'une CUE ou non, cette question est inscrite dans la Loi. L'enjeu est de savoir si l'on souhaite la mise en place d'une CUE régionale ou interrégionale : la difficulté n'est pas très différente, en revanche l'ambition n'est pas la même.

Mme BAULANT estime qu'à l'ère de l'économie de la connaissance et du numérique, il est possible de coopérer sans vouloir se concentrer. Elle craint que cette nouvelle organisation imposée conduise à des lourdeurs bureaucratiques. Par ailleurs, il paraît ambitieux d'espérer pouvoir créer une CUE en neuf mois avec un vrai contenu. Elle considère que la question à se poser est de savoir quelle est la stratégie que l'on veut imposer à l'université et si elle va réellement servir la recherche, la formation et le développement de l'établissement.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il souhaite proposer une stratégie par étape. Des objectifs à deux et cinq ans, phasés avec le contrat quinquennal, doivent être fixés.

M. ROBLEDO rappelle que la seule alternative qui s'offre à l'université est une CUE régionale ou interrégionale. La Loi, même si elle est assez contraignante de ce point de vue, reste très souple dans sa formulation. En tant qu'administrateur, M. ROBLEDO pense qu'il faut déterminer quels sont les leviers que permettra la CUE sur les missions de l'université (notamment vis-à-vis des étudiants). Qu'est-ce que la CUE peut faire mieux que les établissements pris un à un ? Faire mieux pour nos usagers et par rapport aux missions qui sont les nôtres ? Se pose alors la question de l'équilibre entre dévolution et subsidiarité, dévolution à la CUE et subsidiarité vers les établissements. Il rappelle que sur le volet formation, l'université joue aussi un rôle d'aménagement du territoire. La CUE devra respecter cet objectif, tout particulièrement au niveau licence.

Sur le niveau Master, la question est un peu plus complexe puisqu'il y a la nécessité d'un adossement de la formation à la recherche. Il faudra regarder la carte avec attention. On sait qu'aujourd'hui, la délivrance d'un master est conditionnée, dans un lieu donné, à l'existence ou non d'une dynamique recherche. Rester isolé peut avoir des conséquences importantes. Par contre, à partir du moment où la partie recherche est dévolue à la CUE, elle irrigue l'ensemble de la CUE et elle n'est pas ciblée sur un territoire donné. Il y a beaucoup d'exemples de laboratoires régionaux et interrégionaux qui permettent de garder à Angers des Masters recherche avec parfois des effectifs qui ne sont pas pléthoriques. M. ROBLEDO raisonne en termes de leviers et il estime qu'il y a des leviers intéressants avec une CUE interrégionale.

M. SAINT-ANDRÉ donne l'organisation du Cancéropôle Grand Ouest comme exemple de structure interrégionale souple, dotée d'un pilotage léger, et qui a su tirer la recherche vers le haut. Il explique que si le choix d'une CUE régionale est acté, les deux CUE présenteront tout de même un IDEX commun avec le risque, s'il est retenu, qu'il soit piloté en dehors des CUE.

M. OTON note qu'avant de travailler sur une CUE interrégionale, il serait opportun de se baser sur l'expérience du PRES. Il rappelle que, alors que les objectifs n'étaient pas très différents de ceux d'aujourd'hui, les résultats de ce type d'organisation ne sont pas très probants. Des rapprochements entre universités étaient souhaités et le PRES a davantage révélé des jeux de pouvoirs notamment avec Nantes. Malgré cette expérience, aujourd'hui il est proposé d'aller plus loin. Il estime qu'il manque l'étape de l'évaluation du PRES. Il propose de constituer une CUE régionale et de voir plus tard s'il est envisageable de créer une CUE interrégionale.

M. MOREL souhaite répondre à cette remarque. Il reconnaît également que l'expérience du PRES n'a pas été très probante. Il estime que c'est justement pour cette raison qu'il faut éviter de repartir sur une communauté en face à face. Il lui semble qu'Angers, dans un contexte beaucoup plus élargi, a plus de chance de tirer son épingle du jeu et que cela va sortir les établissements de cet enfermement du PRES.

M. CORDIER estime qu'il sera primordial d'être attentif aux attributions du conseil académique de cette CUE. Sans connaître quelles seront les missions de chacun et le poids des instances de la CUE, le choix de la dimension de la CUE revient à signer un chèque en blanc.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les compétences des instances seront déterminées par les établissements

membres. M. SAINT-ANDRÉ portera les propositions du CA de l'université. Quel que soit le choix, les statuts de la future CUE seront soumis au vote du conseil d'administration.

M. FRERE estime que si la CUE reste régionale, les difficultés rencontrées avec le PRES se représenteront. L'immobilisme est la pire des stratégies. S'il y a une possibilité de créer une CUE interrégionale, il faut que l'Université d'Angers soit moteur.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que les élus angevins de toute tendance soutiennent la stratégie d'une CUE interrégionale.

M. SAULNIER raisonne en se posant la question de savoir où Angers existe le plus au niveau de ces projets. Avec un schéma interrégional, Angers pèse-t-elle aussi fort sur le lien Nantes-Rennes ? La participation aux projets régionaux de l'université est effective. Au niveau projets, il estime qu'Angers existe plus à côté de Nantes qu'à côté de Nantes-Rennes.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que l'un des axes fort d'Angers est le Végétal. Or cette thématique est portée avec Rennes.

Le conseil d'administration de l'Université d'Angers est favorable à la majorité avec 21 voix pour, 1 contre et 3 abstentions à la poursuite du travail sur la mise en place d'une Communauté d'Universités et d'Établissements (CUE) interrégionale Grand Ouest.

1.2. Etat d'avancement du CPER 2015-2020

M. SAINT-ANDRÉ présente l'état d'avancement du CPER 2015-2020.

Il présente les trois axes prioritaires du prochain CPER :

- Compétitivité et attractivité des territoires (création d'emplois...)
- Immobilier: opérations orientées vers la réhabilitation énergétique et connexion numérique
- Soutien aux projets de recherche structurants, visibles pour un effet levier du CPER sur le site.

Il présente l'état d'avancement du CPER 2015-2020. Le volet immobilier se base sur le document actualisé de perspectives immobilières validé en conseil d'administration. Le volet numérique est élaboré par un groupe de travail sous la responsabilité de la commission permanente du numérique, en lien étroit avec la mission du numérique au PRES. Pour le volet recherche, le bureau du CS a mis en place cinq groupes de travail, un par pôle d'excellence animés chacun par un coordinateur.

Le volet immobilier du CPER est assez avancé. La première partie concerne essentiellement des actions de rénovation et de réhabilitation énergétique, dont certaines étaient programmées dans l'actuel CPER. La deuxième partie du CPER concerne des constructions. Le volet recherche n'est pas totalement finalisé. Les grands axes de ce CPER commencent à être identifiés. Ils sont régionaux et interrégionaux. Les documents de synthèse qui en découlent sont communs au niveau régional tout en prenant en compte les spécificités locales. Le volet numérique est en cours de finalisation.

M. SAINT-ANDRÉ présente le calendrier. Un document stratégique doit être finalisé le 15 février 2014 pour une contractualisation en septembre 2014 et un démarrage en janvier 2015.

M. CORDIER demande si la création d'un techno-campus implanté sur les Hauts-de-Saint-Aubin permettra un rapprochement entre l'ESEO et l'Université d'Angers.

M. SAINT-ANDRÉ confirme qu'un projet piloté par l'Agglomération, la Ville et la Région est en cours pour la création d'un techno-campus de l'électronique. La proposition de l'Université d'Angers est que la future école polytechnique universitaire puisse s'implanter dans cette zone et bénéficier d'un certain nombre de structures et d'outils communs pour la formation, la recherche et la valorisation.

M. HAMARD souhaite que la proposition d'implantation du tramway sur le campus de Belle-Beille soit défendue.

Mme GOURDON précise que la question se pose encore à la Mairie d'Angers. M. BEATSE lui a exprimé sa préférence pour une implantation sur le boulevard Lavoisier qui est plus large que le boulevard Lakanal.

M. SAINT-ANDRÉ indique que ce n'est pas ce tracé qui est sorti dans la presse récemment. La proposition de l'université sera défendue jusqu'au bout et elle est régulièrement évoquée lors des rencontres avec M. BEATSE.

M. CHRISTOFOL rappelle que la difficulté soulevée pour l'implantation du tramway était que l'université n'était ouverte que six mois par an. Cette remarque ne correspond évidemment pas à la réalité mais elle

est ancrée dans les esprits. Il y a un travail à faire en terme de communication.

1.3. DBM n° 3

M. ROBLEDO présente la DBM n°3 qui acte une diminution des crédits ouverts au titre de la masse salariale. Il s'agit d'un réajustement par rapport aux prévisions du début d'année concernant le GVT solde, la diminution des heures complémentaires et l'augmentation des rémunérations principales des professeurs invités. Il précise que le fonds de roulement de l'université après cette DMB sera de 17 jours ; ce qui correspond aux préconisations du ministère en la matière.

Cette DBM modifie le plafond d'emplois de l'université.

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global DBM N° 3	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT		
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	692,9		692,9
		Titulaires CDI	1,0	3,3	4,3
	Non permanents	CDD	200,2	76,1	276,3
S/total EC		894,1	79,4	973,5	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-	
BIATOSS	Nature des emplois				
	Permanents	Titulaires CDI	413,8		413,8
		Non permanents	CDD	33,7	170,2
	S/total Biatoss		447,5	216,2	663,7
Totaux		1 341,6	295,6	1 637,2	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 449		Plafond global des emplois voté par le CA	

M. CHRISTOFOL demande des précisions sur les raisons de la non consommation de toutes les heures complémentaires.

M. ROBLEDO explique que ce phénomène est dû à la non ouverture de certains parcours de master, à la mutualisation de cours et aux mesures prudentielles des composantes.

La DBM n°3 et le plafond global des emplois budgétaires sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

1.4. Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI) et compléments de rémunération 2013-2014

M. ROBLEDO présente les NBI et les compléments de rémunération 2013-2014. Il s'agit de primes accordées à des personnels BIATSS assumant des postes à responsabilités ou à hautes technicités. Le montant total des NBI est imposé et ne permet pas de répondre à toutes les situations. Pour pallier cette difficulté, des compléments de rémunération sont accordés tous les ans et sont imputés sur le budget de l'université. Pour la première fois, cette année, ils sont présentés aux administrateurs.

Mme LEFRANCOIS demande s'il est possible d'ajouter un complément de rémunération. Elle explique que le laboratoire d'anatomie de la Faculté de Médecine compte trois préparateurs en anatomie. Deux sont titulaires et bénéficient d'une NBI. La troisième personne est contractuelle et ne peut, par son statut, bénéficier d'une NBI. Au regard de la pénibilité de ce travail, elle demande si un complément de rémunération ne peut pas être envisagé pour cette personne.

M. TACHEAU indique que les services de la DRH examineront cette situation qu'il ne connaît pas en détail et répondront précisément devant le CT.

Les NBI et les compléments de rémunération 2013-2014 sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

[1.5. Primes pour charges administratives 2014](#)

M. ROBLEDO présente les primes pour charges administratives 2014. Elles augmentent de 21 565.92 € par rapport à 2013.

M. CHRISTOFOL rappelle que le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis plusieurs années et que le pouvoir d'achat de ces personnels a diminué.

Les primes pour charges administratives 2014 et les enveloppes dévolues aux composantes pour les responsabilités pédagogiques et la recherche sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

[1.6. Primes BIATSS](#)

M. ROBLEDO présente les primes BIATSS. Tous les points présentés s'inscrivent dans une politique générale de revalorisation des primes. Concernant les primes BIATSS, elles s'appuient sur une proposition du groupe de travail « primes » du CT. L'idée est de proposer un alignement du taux des primes quelle que soit la filière. Cet alignement se déroulera en deux phases. En 2013, les primes de l'ensemble des personnels de catégorie C seront amenées au taux 5. Pour les autres catégories, les primes des personnels ITRF et de BU seront au taux 4,3 et celles des personnels AENES au taux 4,8. En 2014, les primes de l'ensemble des personnels BIATSS seront au taux 5.

M. HAMARD rappelle que les personnels ont fortement participé à l'effort de redressement de l'université. Il explique que cette revalorisation équivaut à 20 euros par mois pour les personnels de catégorie C. Cette revalorisation pour un traitement plus équitable entre les filières est positive. Il rappelle que le socle de la rémunération est bloqué et que le coût de la vie pèse sur les personnels. Il souligne que les personnels contractuels sur ce sujet sont lésés. La réponse à la proposition du groupe de travail du CT sur ce point a été reportée en 2015.

M. SAINT-ANDRÉ confirme que l'effort de l'ensemble des personnels a conduit à une amélioration de la situation financière de l'université permettant la revalorisation des primes. Au total, cet effort a un coût important. Concernant les personnels contractuels, il rappelle que le processus de titularisation de certains personnels est en cours. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que l'impact de la mise en place d'un régime indemnitaire ou de primes pour les personnels contractuels pourra être estimé.

Les primes BIATSS sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

[1.7. Référentiel des équivalences horaires 2014](#)

M. LE GALL présente le Référentiel des équivalences horaires 2014.

M. CHISTOFOL souligne l'importance d'être attentif au risque de modulation de service.

M. DENECHERE s'interroge sur la ligne « Participation au jury et au comité pédagogique d'une formation en convention (déplacement dans ses locaux) ». Cette participation a un coût pour la composante alors qu'elle est surtout une plus value pour l'établissement partenaire. Il demande si la convention prévoit une compensation de cette décharge horaire.

M. SAINT-ANDRÉ précise que cette compensation n'est pas calculée ainsi. La partie financière de ce type de convention stipule qu'une partie des droits d'inscription est reversée à l'université. Il propose d'étudier le montant de la décharge horaire en cas de participation à un jury et au comité pédagogique d'une formation en convention. En fonction du montant, une compensation au niveau de la dotation des composantes pourra être réalisée.

Le référentiel des équivalences horaires 2014 est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour.

[1.8. Formation continue : bilan et perspectives 2014](#)

Mme BERNARD présente le bilan et perspectives 2014 de la Formation Continue.

TAUX RÉALISATION

	■ Autonomisation du CeLFE
	■ Repositionnement de l'activité
	■ Transfert de formations vers les composantes
	■ Nouvelles missions et organisation de la DFC
	■ Nouvelle structuration de la FC dans les composantes
	■ Nouveaux modes de coopération DFC/Composantes
	■ Nouveau modèle économique de la FC
	■ Nouveaux statuts de la DFC
	■ Sécurisation par rapport au cadre réglementaire
	■ Lever les « freins » pour le conventionnement
	■ Nouvelle implantation géographique de la DFC

Elle présente les principaux axes de travail 2013-2014 :

- Politique de tarification (horizon 2014-2015)
- Développement des Contrats de professionnalisation (horizon 2014-2015)
- Réactivation du Comité de pilotage VAE
- Structuration de la veille appels d'offres
- Mise en œuvre de l'ODPC (Médecine / Pharmacie)

M. JONCHERAY demande si des programmes de formation répondant aux préoccupations des entreprises ont été mis en place.

Mme BERNARD précise que ces projets intéressent le Pôle emploi avec qui l'université est en discussions.

1.9. Demande de subventions : Vox campus, Institut Confucius, ASUA, Bibliothèque anglophone

M. SAINT-ANDRÉ présente les demandes de subventions : Vox campus, Institut Confucius, ASUA, Bibliothèque anglophone

Nom de l'association	Subvention 2013	Demande 2014	Proposition subvention 2014
ASUA (association sportive de l'université) – FFSU, Danse, Escalade, Plongée, Aïkido	7 604,10 €	11 755 € (Demande 2013 : 12 246 €)	8 000,00€
ASUA (association sportive de l'université) – Section des personnels	1 705€ (versés à l'Apersu en 2012)	+ 1 190 € 12 945 €	+ 1 200,00 € 9 200,00 €
Bibliothèque anglophone	10 200,00 €	12 000 € (même demande qu'en 2013)	11 000,00 €
Vox campus	6 885,00 €	8 100,00 € (même demande qu'en 2013)	7 000,00€
Institut Confucius	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total	36 394,10 €	43 045,00 €	37 200,00 €
			+ 2.2 %

Les subventions à Vox campus (7 000€), Institut Confucius (10 000€), ASUA (9 200€), Bibliothèque anglophone (11 000€) sont approuvées à l'unanimité avec 23 voix pour.

1.10. Harmonisation des prélèvements des frais de gestion sur contrat de Recherche

M. SAINT-ANDRÉ présente l'harmonisation des prélèvements des frais de gestion sur contrat de Recherche. Ces prélèvements sont demandés uniquement lorsque le financeur le permet. Il s'agit d'une réponse aux coûts de fonctionnement des structures de soutien aux laboratoires.

Le prélèvement automatique des frais de gestion sur l'ensemble des contrats de recherche est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve que le taux de prélèvement sur les contrats de recherche Région soit précisé.

La Région accepte de financer des frais de gestion à hauteur de 8%, taux qui est appliqué en priorité. Cependant, il peut arriver que pour des raisons de montage budgétaire et pour que la demande d'aide reste dans l'enveloppe fixée par région, le levier de négociation repose sur les frais de gestion. Dans ce cas, un taux inférieur est appliqué (tout en essayant de conserver le maximum) de manière à ne pas pénaliser les projets de recherche. Pour cette raison les frais de gestion peuvent varier d'un projet à un autre. La direction de la recherche accompagne les porteurs de projets dans la construction de leur demande.

1.11. Frais de missions

M. ROBLEDO présente la mise à jour de la note relative aux frais de missions. Il s'agit de permettre le remboursement au per diem pour les frais d'hébergement et de repas à l'étranger.

M. JONCHERAY s'associe à la question posée par procuration par M. BOUJON : les Professeurs invités dans un cadre pédagogique peuvent-ils prétendre au remboursement des frais de transport sur la base du tarif SNCF 2ème classe et par dérogation aux frais réels (train 2ème classe, indemnités kilométriques, avion) s'apparentant ainsi au régime des personnels vacataires ?

M. TACHEAU précise que les professeurs étrangers invités au titre de la pédagogie ou au titre de la recherche bénéficient d'un contrat de travail de l'université. A ce titre, leur résidence administrative est l'Université d'Angers. Aucun remboursement du trajet Domicile-Résidence administrative n'est possible.

La mise à jour de la note relative aux frais de missions est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

1.12. Charte Egalité Homme-Femme

Mme SEBTI présente la charte pour l'égalité Femmes Hommes. Elle se décline autour de 6 axes :

- Politique générale de l'établissement
- Étudiantes et Étudiants
- Personnels
- Enseignement & Recherche
- Mission Égalité
- Liaison lycées-université

A l'université, les objectifs des actions menées pour garantir cette égalité ont été de :

- Favoriser la mixité des filières et lutter contre les stéréotypes
- Avancer vers l'égalité des carrières
- Accéder aux droits et lutter contre les violences sexistes
- Actions de sensibilisation
- Enseignement à l'UA
- Recherche

Elle présente l'état actuel de la répartition femmes-hommes par filière pour les étudiants et par statuts pour les personnels.

La charte Egalité entre les Femmes et les Hommes est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

2. Enseignements et vie étudiante

2.1. Expérimentation portant sur les modalités d'accès aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique : Projet Plurisanté

Mme RICHARD présente l'expérimentation portant sur les modalités d'accès aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique (le Projet Plurisanté). Dans le cadre la loi ESR du 22 juillet 2013, le Ministère propose une expérimentation pour une durée de 6 ans avec des modalités particulières d'admission dans les filières "santé" : médicale, odontologique, pharmaceutique et maïeutique. Deux possibilités sont offertes : la réorientation précoce des étudiants de 1^{ère} année ou l'admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études médicales après une à trois années d'études universitaires. Le choix de l'université d'Angers s'est orienté vers la 2^{ème} possibilité.

Elle rappelle les forces et les faiblesses de la PACES et des licences santé. A partir de ce constat, plusieurs objectifs se sont dessinés.

Le projet plurisanté devait permettre une meilleure orientation des étudiants, une pluridisciplinarité et une spécialisation progressive.

La proposition est de construire un parcours pluridisciplinaire qui est inclus dans les mentions de licences existantes de l'université. Il s'adresse à des étudiants à fort potentiel, capables de travailler à un rythme soutenu et permet une spécialisation progressive. Ce parcours sera attractif pour des étudiants internationaux. Ce parcours doit évidemment permettre l'accès aux filières santé et à d'autres filières contingentées.

Mme RICHARD présente l'organisation de ce parcours. Les étudiants bénéficieraient d'un enseignement pluridisciplinaire en deux semestres autour des sciences de la vie, des sciences de l'ingénieur et des sciences humaines et sociales. Des options seront également proposées. Cette première année est validée suivant le principe de n'importe quelle licence. Une fois la L1 validée, ces étudiants pourraient présenter leur candidature pour une admission dans les filières santé. En cas de non admission, ces étudiants peuvent poursuivre dans un troisième semestre soit en L2 d'une autre filière soit en S3 de ce parcours pluridisciplinaire. A la fin du 3^{ème} semestre validé, la procédure d'admission dans les filières de santé est enclenchée. Les étudiants non admis peuvent poursuivre sur un S4. Les étudiants qui auront validé la L2 du parcours plurisanté et qui ne poursuivraient pas dans les filières de santé sont admis en L3 d'une formation de l'université compatible avec ce parcours ou à postuler à des formations sélectives d'école d'ingénieurs.

Monsieur JONCHERAY exprime la meilleure compréhension qu'il a de ce dossier à la suite de la présentation de Madame RICHARD et présente la question posée par procuration par M. BOUJON :

"Le projet prévoit la possibilité pour des étudiants inscrits dans cette Licence de se réorienter après le 4 premiers semestres vers 9 Licences délivrées par l'UA (voir p.10) ou le diplôme d'ingénieur de l'ISTIA. Est-il prévu dans les semestres 5 et 6 de ces licences et diplôme d'ingénieur de l'UA des aménagements spécifiques pour ces étudiants afin qu'ils puissent rattraper les enseignements qu'ils n'ont pas pu suivre durant les 2 premières années (pour l'instant, il est prévu seulement 36 h de cours sur la première année de santé dans chacune des disciplines vers lesquelles ils pourraient se réorienter)".

Madame RICHARD considère que le S4 prévoit ce renforcement et que pour les S5 et S6, la réflexion doit pouvoir se poursuivre.

Les administrateurs soulignent la qualité et l'innovation de ce projet.

L'expérimentation portant sur les modalités d'accès aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique est approuvée à la majorité avec 17 voix pour et 2 abstentions.

M. SAINT-ANDRÉ devant s'absenter, la présidence du conseil d'administration est confiée à M. ROBLEDO.

2.2. Convention relative à la Licence Ingénierie des services, parcours théâtre

M. ROBLEDO présente la convention relative à la Licence Ingénierie des services, parcours théâtre.

M. PEZERIL demande ce que ce partenariat apporte à l'université.

M. ROBLEDO précise que ce partenariat alimente le rayonnement de l'UFR ITBS sur ce type de formation.

M. FRERE souhaite des précisions sur le rôle du CA.

M. ROBLEDO indique que le CEVU se prononce sur la pertinence pédagogique du partenariat et le vote du CA valide le paiement des charges afférentes et les conventions de paiement des partenaires. Il s'agit

d'une convention classique sur ce sujet.

Mme GUEHO précise que dès lors que la convention comporte des incidences financières, le CA doit être saisi.

La convention relative à la Licence Ingénierie des services, parcours théâtre est approuvée à la majorité avec 9 voix pour et 7 abstentions.

M. FRERE estime que pour pouvoir se prononcer sur ce type de convention, les éléments financiers doivent être plus précis. On demande au CA de s'exprimer sur des éléments déjà actés par le CEVU. Pour cette convention en particulier, il n'est pas précisé si ce partenariat va être ou non une charge pour l'université.

3. Procès-verbal du CA du 27 septembre 2013

Le procès-verbal du CA du 27 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité avec 16 voix pour.

4. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

5. Questions diverses

Nathalie SAMIER-DEBSKI, Anne-Marie Le Ray-RICHOMME, Pierre FRERE, Hervé CHRISTOFOL, Christophe BOUJON, Sylvain PEZERIL, Dominique JONCHERAY :

Quels sont les motifs des changements de responsables au sein du SUIO-IP en cette rentrée 2013 ?

Quel est le rôle envisagé pour ce service commun en 2013-2014 ?

Quel est le devenir du dispositif d'accompagnement des étudiants de L1 en réorientation dénommé TRANSVER'SUP ?

En l'absence de M. PELTIER, M. TACHEAU explique que le VPCEVU a souhaité qu'un travail sur la cartographie des fonctions DEVE-SUIO-IP soit réalisé avec notamment la création d'un Observatoire de la Vie Etudiante (OVE). Les fonctions tournées vers l'utilisateur ont plutôt vocation à être de la compétence du SUIO-IP et les fonctions qui sont plus tournées sur le pilotage et la gestion interne sont du ressort de la DEVE. Par ailleurs, la Passerelle est devenue un véritable lieu tourné vers l'utilisateur. Un travail est en cours pour la création d'un guichet unique. De plus, dans le cadre du PUA, la mise en place de l'OVE, dont la responsabilité a été confiée à M. REXAND-GALAIS, a été réactivée. Il sera implanté à la MSH.

M. TACHEAU précise que l'idée est de permettre à la Passerelle d'être un lieu au service de l'utilisateur. Le SUIO-IP perdurera dans sa forme institutionnelle mais ne sera plus affiché en tant que tel. Il deviendra pour l'étudiant un lieu de recours parmi d'autres localisés à la Passerelle, devenue le guichet unique pour l'utilisateur. Il indique qu'il a proposé une nouvelle mission à la précédente responsable de ce service commun qui est désormais coordinatrice administrative de la MSH.

Le rôle et les missions du SUIO-IP ont été repensés autour de trois axes :

- Avant l'université : liaisons lycée, ambassadeurs...
- Pendant : accompagnement du projet personnel et professionnel de l'étudiant.
- Insertion professionnelle : BAIP, entrepreneuriat, relations à l'entreprise, les alumni...

Enfin, M. TACHEAU précise que Transver'sup n'est plus financé depuis fin 2012. L'université a financé à hauteur de 29 812 € le dispositif en 2013. Le VPCEVU a souhaité que les missions et l'approche de ce dispositif soient repensées de manière plus modeste puisque Transver'sup est financé sur fonds propres. Il précise que ce dispositif ne concerne que 48 étudiants en 2013-2014 contre 75 en 2012-2013.

M. DENECHERE demande quand aura lieu le prochain point de présentation du SUIO-IP. Il y a un point important. Le service passe d'une fonction action à une fonction support. Les implications que cela induit sont lourdes. Les personnels du SUIO-IP ont une expertise indéniable dans certains domaines, ils vont devenir des formateurs de formateurs. Cette nouvelle mission confiée aux enseignants-chercheurs va alourdir leur service.

Procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2013

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLEDO lève la séance à 19H30.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU